CROSNE

Bien vivre sa ville

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 18 janvier 2010

ETAIENT PRESENTS :
Monsieur Alain **GIRARD**, Maire, Madame Nelly **PROVOST,** Madame Marylène **LAUG**, Madame Arlette **DÉCOU**, Madame Marie-Pierre **LEDU-AJAVON**, Monsieur Jean-Michel **RICHARD**, Monsieur Guy **GIMENEZ**, Maires-Adjoints,

Monsieur Nourédine **LAJAAITI**, Madame Micheline **HERNANDEZ**, Monsieur Philippe **GALLIOT**, Monsieur Luc **WURMLINGER**, Monsieur Christian **TOIRON**, Madame Anne-Lise **POLLONO**, Madame Danielle **LAUMAILLET**, Monsieur Jean-Pierre **TEMIN**, Madame Marie-Claude **GLADIEUX**, Monsieur Frédéric **MANCERAS**, Madame Claudine **NAAS**, Monsieur Georges **REYMOND**, Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :
Monsieur Prosper **ELBEZ** à Madame Arlette **DÉCOU**, Monsieur Christophe **CARRÈRE** à Madame Marie-Pierre **LEDU-AJAVON**, Madame Chantal **PELLETIER** à Monsieur Alain **GIRARD**, Madame Anissa **MERZOUG** à Monsieur Nourédine **LAJAAITI**, Monsieur Métin **YAVUZ** à Madame Marylène **LAUG**, Monsieur Jean-François **DESMEDT** à Madame Claudine **NAAS.**

ETAIENT ABSENTS : Mademoiselle Emilie **BAMBA,** Madame Véronique **PEROTTI-CREA**, Monsieur Eric **LEDOUX,** Monsieur Olivier **KIENZLER.**

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Anne-Lise POLLONO.

Assistée de : Madame Claudine LANGER, Attachée en charge de la Direction Générale des Services.

Placée sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance débute à 20 H 36.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal et, constatant que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire propose d'inscrire à l'ordre du jour le vote exceptionnel pour un soutien à Haïti.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'inscrire le point présenté.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

ELIT le secrétaire de séance : Madame Anne-Lise POLLONO.

Monsieur le Maire rappelle que l'effectif du conseil municipal de Crosne compte 29 membres, nombre déterminé en fonction de la strate de la collectivité, strate de 5000 à 9999 habitants.

Suite à la démission de Cécile DERAMAIX, conseillère municipale de la liste majoritaire, il convient d'installer la ou le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier candidat élu (Art L.270-C 2L électoral), c'est-à-dire Monsieur Frédéric MANCERAS pour pourvoir à son installation en remplacement sur la fonction de conseiller municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
PREND ACTE de l'installation de Monsieur Frédéric MANCERAS à la fonction de Conseiller Municipal.

I - *APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2009.*

Monsieur Georges REYMOND fait une déclaration, cf. page 19 / 22.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à la majorité absolue des voix (1 voix contre Monsieur Georges REYMOND),

ADOPTE le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2009.

II - COMMUNICATION

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

DECISIONS N°	EN DATE DU	OBJET	COUT
09-146	16-nov.-09	Contrat portant sur un spectacle avec la troupe du "Pois de Senteur" au profit du Centre de loisirs Maternel en date du 9 décembre 2009.	551 € TTC
09-147	18-nov.-09	Portant sur la passation d'un contrat de nettoyage des vitres des bâtiments communaux avec la Société Action Technique Nettoyage.	9 698,96 € TTC
09-148	19-nov.-09	Convention portant sur des séances de Hip Hop avec l'association Amicale Laïque de Crosne au profit du centre de loisirs primaire Le Petit Prince.	456 € TTC
09-149	19-nov.-09	Contrat de prestation portant sur un spectacle avec l'organisation "Beaumanoir productions" au profit du centre de loisirs primaire Le Petit Prince.	450 € TTC
09-150	20-nov.-09	Convention relative à des séances d'activités physiques et sportives effectuées par l'Association "Le Tennis Crosnois" en partenariat avec l'Education Nationale, au profit des deux classes de CM2 à l'Ecole Georges Brassens - Avenant.	640 € TTC

DECISIONS N°	EN DATE DU	OBJET	COUT
09-151	23-nov.-09	Convention relative à un spectacle avec La Ligue de l'Enseignement de l'Essonne au profit de l'école maternelle Emile Boyer.	1 250 €
09-152	24-nov.-09	Décision modificative / Contrat relatif à la formation "Droits et obligations des agents publics", organisée les 24 et 26 novembre 2009.	1320 € TTC
09-153	25-nov.-09	Convention pour l'organisation d'un chantier éducatif au Commissariat de Montgeron.	3315 € TTC
09-154	26-nov.-09	Contrat relatif à la formation "la réussite solidaire et l'économie solidaire, des outils pour l'emploi", organisée les 4et 5 décembre 2009.	2750 € TTC
09-155	8-déc.-09	Contrats de prêts avec la Caisse d'Epargne Ile de France de Paris.	1400000 € pour 3 contrats
09-156	11-déc.-09	Portant sur la passation d'un acte spécial de sous-traitance n°1 au marché 09/15 de l'entreprise TPSP - Entretien, travaux de réfection et d'aménagement des voiries communales, ainsi que leurs dépendances, équipements et réseaux divers.	35 880 € TTC
09-157	14-déc.-09	Convention avec l'Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air relatif à l'organisation d'une séance d'équitation au profit de l'Espace Jeunes.	115 € TTC
09-158	18-déc.-09	Procédure de renégociation du Contrat groupe d'assurance statutaire 2011-2014 du CIG.	/

III) INFORMATION

INFORMATION DU MAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2010

HAITI... Nathalie REVERTE, Responsable de la Croix Rouge nous a transmis dans l'après-midi une excellente nouvelle. Sabrina CHEREMOND, son assistante haïtienne, partie à Port au Prince pour l'enterrement de son grand-père, dont nous n'avions aucune trace depuis le sinistre, vient de donner signe de vie aujourd'hui. Grâce à une chute dans une rivière, elle a échappé à l'écroulement des bâtisses et n'a subi que quelques écorchures. Elle a été rapatriée, elle est de retour sur Crosne, très choquée par ce qu'elle a vécu.

Le Secours Populaire qui apporte son aide aux populations d'Haïti depuis 1980, fait appel à la générosité du Conseil municipal pour l'octroi d'une aide d'urgence. Cette subvention exceptionnelle permettra, aux associations partenaires, de répondre au mieux aux besoins de première urgence d'une population en grand dénuement.

SOUTIEN AUX POPULATIONS DE HAITI :

Monsieur le Maire propose de voter une subvention de 1 000 € au profit du Secours Populaire pour l'aide aux populations d'Haïti.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,
APPROUVE le versement d'une subvention de 1 000 € au profit du Secours Populaire pour l'aide aux populations d'Haïti.

Depuis notre dernier conseil municipal, nous avons terminé l'année 2009 dans le plaisir du partage, les enfants de Brassens ont inauguré la nouvelle rue des Platanes, la plaque Baille Lemaire et ils ont planté avec vigueur des arbres dans cette même rue et dans le Parc Anatole France un Ginko bilboa offert par le Lion's Club, le tout en chansons.

Nous avons les uns et les autres participé aux nombreuses festivités de Noël, **repas de la Fraternité** sous le signe des années 70, les goûters, **la parade de Noël**, le **concert de Noël**, le marché du mardi soir, qui fut visité également par le Père Noël, la remise des **colis aux personnes âgées**.

Toujours dans l'ambiance Noël de la Maison des Arts, nous avons inauguré la **sculpture**, qui aujourd'hui est la marque créatrice de cette maison. Et, au milieu de ces festivités, nous nous sommes arrêtés un samedi après midi, le temps d'une exposition et d'une conférence animée par un orateur de talent sur ce grand homme, qu'était **Jean Jaurès**, militant, tribun, orateur parlementaire, philosophe, journaliste à l'occasion du **150ème anniversaire** de sa naissance.

Puis nous sommes entrés dans une nouvelle décennie avec le réveillon de la Saint Sylvestre à l'Espace Fallet. Un café philo pour démarrer l'année avant de partager ensemble avec les crosnoises et les crosnois la traditionnelle **cérémonie des vœux** du maire et de la municipalité le 9 janvier, précédée dans la matinée par l'accueil des nouveaux crosnois.
Nous avons débattu vendredi en présence du Président du Conseil Général, Michel BERSON sur les enjeux **du projet de la réforme territoriale**, vendredi prochain place au concert en l'église Notre Dame et pour terminer le mois venez nombreux au **loto du 17,89**. Pour février n'oubliez pas de noter dans votre agenda, le thé dansant du jeudi 4, le Festival de danses les 6 et 7 Février, un spectacle/concert extraordinaire (une programmation Val d'Yerres) « **la 8ème note », précédée d'une conférence** passionnante sur l'art et le monde du handicap, le mardi 9 février (17H Conférence – 20H30 concert) et la 6ème édition du **Festival Blues**. Nous nous retrouverons pour le prochain bureau le lundi 15 février dans cette salle et nous applaudirons le 18 Février **Anne Roumanoff** qui se produit sur nos planches dans un spectacle programmé par notre communauté d'agglomération.

Nouveautés
Je vous incite à aller régulièrement sur le **site crosne.fr** pour le consulter et certainement y apporter vos contributions.

Un **questionnaire «Rue Remonteru** » du CCIG a été remis lors des vœux du maire, se trouvera dans le CI de Février et sera mis en ligne prochainement. Merci de le remplir attentivement et de nous le retourner.

IV) FINANCES

1. Débat d'Orientation Budgétaire.

Madame Nelly PROVOST présente les grandes lignes du budget 2010.

1- <u>Contexte économique général</u>

La croissance économique :
Après une quasi stagnation en 2008 (+0.3%) le PIB accuse une forte contraction en 2009 : -2.2 %. Les prévisions d'évolution sur 2010 sont de l'ordre de +1.2 % (mais il faut noter qu'elles sont très incertaines et vont de +0.2% à +2.5 %)
L'investissement productif connaît un recul de -6.8 % en 2009 et les estimations sont de + 0.8% en 2010

La consommation des ménages :
Dans ce contexte de récession économique la consommation des ménages n'a progressé que de + 0.6% en 2009 et les prévisions tablent sur +0.7 % en 2010

Les taux d'intérêts :
Les taux d'intérêts monétaires ont fortement baissé en 2009 **et sont au plus bas en cette fin d'année**. Les prévisions pour 2010 sont divergentes selon que l'on anticipe un scénario déflationniste ou inflationniste. Cependant il semble très peu probable que la BCE augmente ses taux directeurs avant le 2ème semestre 2010 et les taux courts pourraient restés encore très bas sur l'année 2010.

Évolution des taux d'intérêts entre 2008-2009

	03/07/2008	janv.09	13/05/2009	24/12/2009
Taux directeur de la BCE	4,25%	2,00%	1,00%	1,00%
TEC 10 ans	4,86%	3,80%	3,80%	3,50%
Euribor 3 mois	4,96%	2,48%	1,29%	0,72%
EONIA	4,19%	1,84%	0,76%	0,36%

Note :

- **Euro Overnight Index Average (EONIA)** : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne). Il résulte de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'euribor.
- **Euro Interbank Offered Rate (EURIBOR)** : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro. Il est calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro. Il est calculé sur la base de 360 jours et est diffusé à 11h le matin si au moins 50% des établissements constituant l'échantillon ont effectivement fourni une contribution. La moyenne est effectuée après élimination des 15% de cotation extrêmes (le nombre éliminé est toujours arrondi) et exprimée avec trois décimales.
- **TEC 10 ans** : Taux échéance constante 10 ans.
- **BCE** : Banque centrale européenne.

Taux du marché interbancaire de la zone euro en moyennes mensuelles

de janvier 2002 à novembre 2009

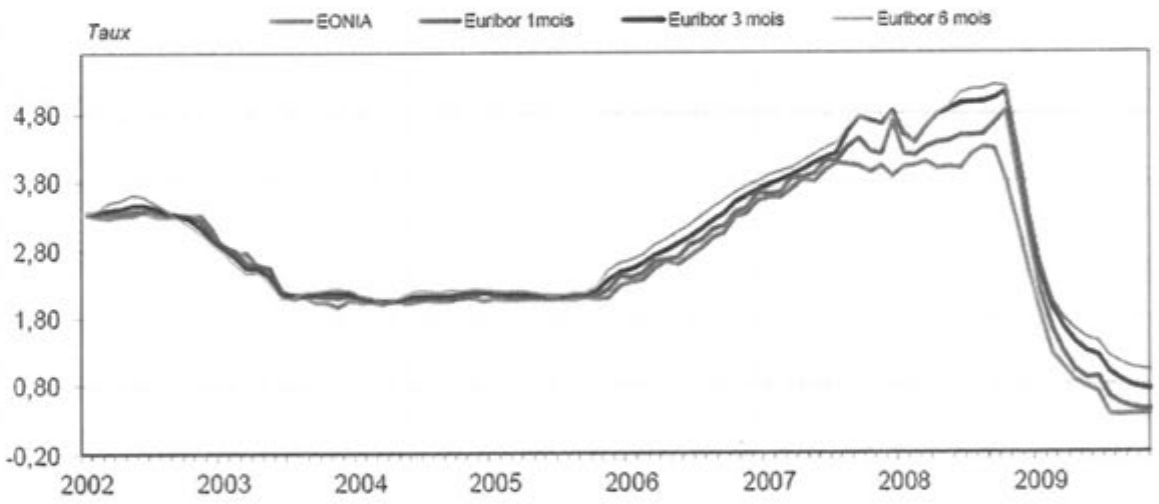

Les concours financiers de l'état :

La hausse de l'enveloppe normée qui regroupe la quasi-totalité des concours financiers de l'état aux collectivités locales (sauf FCTVA et dégrèvements d'impôts locaux), est limitée à la moitié de l'inflation prévisionnelle soit + 0.6 % (inflation prévisionnelle 2010 de + 1.2%).
Ainsi la DGF (dotation globale de fonctionnement) ne devrait progresser que de 0.6 %

L'évolution de la DGE (dotation globale d'équipement) est indexée sur l'évolution des prix à la consommation hors tabac soit +1.2%. Elle avait été gelée en 2009 et était jusqu'alors indexée sur l'évolution de formation brute du capital fixe des administrations publiques (taux d'évolution négatif dans la présente PLF).

Revalorisation des valeurs locatives :
Le coefficient de revalorisation des bases foncières est de 1.012 pour 2010 soit une hausse de 1.2 % correspondant à l'inflation prévisionnelle (pour mémoire le taux revalorisation en 2009 a été de +2.5%)

Instauration d'une taxe carbone : suite à l'annulation par le Conseil constitutionnel du dispositif « taxe carbone » cette nouvelle taxe dans sa version corrigée n'interviendrait qu'au deuxième semestre 2010.

C'est une taxe additionnelle sur la consommation des énergies fossiles au prix de 17€ la tonne de carbone pour 2010.
Les collectivités territoriales sont également soumises à cette taxe sur leurs dépenses en matière de combustibles et de carburants. Elles ne bénéficieront pas de la redistribution de la taxe uniquement prévue pour les contribuables soumis à l'impôt sur le revenu (sous forme de crédit d'impôt).
Le coût estimé de cette mesure pour les communes est 90 millions d'euros

2- Prévision budgétaire 2010 pour la commune de Crosne

a/ Charges de fonctionnement :

La collectivité, pour répondre à la demande des Crosnois, a fortement accru les services offerts sur les dernières années. Des efforts importants ont été réalisés notamment en direction de la jeunesse au sens large, mais également pour la sécurité des biens et des personnes.

- Création d'une maison de la petite enfance
- Création d'un club ados
- Renforcement et amélioration de l'accueil périscolaire.
- Augmentation des effectifs du service de la Police Municipale.

Les dépenses liées à la famille et plus particulièrement l'enfance ont fortement progressé entre 2007-2009 alors que la CAF a réduit ses financements. Les règles fixant la participation de nos partenaires ont été modifiées, elles sont maintenant basées sur un calcul en fonction du nombre d'heures de présence des enfants et non plus en fonction du nombre de jours. Ce mode de calcul induit une diminution des subventions reçues et corrélativement un alourdissement du poids des charges de personnel supporté par la commune.

Par ailleurs les ressources de la collectivité, comme celles de beaucoup d'autres communes, s'avèrent fortement contraintes :

- **L'attribution de compensation (AC)** versée par la communauté d'agglomération et correspondant à la différence entre la TP perçue par Crosne en 2002 et les charges transférées par la commune au VYCA, est gelée. Elle ne peut qu'évoluer à la baisse sous l'effet de futurs transferts de prestations vers le VYCA. De ce fait une part importante de nos recettes est stagnante alors que nos charges s'accroissent sous l'effet de la hausse des prix et des salaires. 2 345 188 € après transfert des bibliothèques en 2009.
- **Les dotations de l'état** tendent à diminuer. Ainsi la dotation de base forfaitaire devrait progresser de +0.6 % (moitié de l'inflation prévisionnelle) et la dotation de garantie serait en diminution de 3.5%. Globalement la dotation forfaitaire serait en recul pour la commune. Dotations perçues en 2009 : 1 624 580 €.
- **Les droits de mutation**, sous l'effet de la crise immobilière ont fortement diminué sur 2008 et 2009 et probablement sur 2010 : 425 000 € perçu en 2007 contre 328 000€ en 2008 et environ 300 000 € en 2009
- **L'accroissement du produit attendu des recettes fiscales (taxes habitation et foncières)** sous l'effet de la revalorisation des bases ne sera que de 1.2 % sur 2010 (indexation fixée par la loi de finance 2010)
- **Les tarifications** des prestations scolaire et périscolaire (cantine, accueil, CLP etc....) ont été revalorisées de 2% au 01/01/2009 mais cela ne compense que partiellement l'accroissement de nos charges (ex repas SOGERES augmentés de +2 ,1% en septembre 2009).
- **La DSC (dotation de solidarité communautaire)** a été totalement supprimée depuis 2009. Pour mémoire son montant s'élevait encore à 185 k€ en 2006, 147 k€ en 2007 et 22 k€ en 2008.

C'est ainsi que les recettes courantes de la commune :

- ont diminué de -1.55% entre 2008 et 2007 : 9 891 K€ en 2008 contre 10 047 en 2007
- progresseront faiblement entre 2008 et 2009 (moins de +1%)

b/ Dépenses d'investissement :

La commune poursuivra son programme de rénovation des bâtiments scolaires, l'entretien courant de la ville (voirie) et procèdera aux acquisitions de parcelles sur la zone de l'espace naturel sensible (ENS), acquisitions subventionnées et qui conditionnent la réalisation du Parc des bords de l'Yerres.

Dans ce contexte 3 conclusions s'imposent :

- Le budget de la commune est, comme pour de nombreuses collectivités, soumis à un effet de ciseaux qui altère ses marges d'autofinancement : ses recettes diminuent ou augmentent faiblement alors que les charges courantes progressent.

- La collectivité doit poursuivre sa politique de maitrise des charges de fonctionnement pour en limiter la progression.

- La commune se doit d'adapter ses taux d'imposition communaux au niveau des services offerts.

  Le taux de la Taxe d'habitation serait porté à 16,71%, celui du foncier bâti à 18,95%, celui du Foncier non bâti à 77,34%.

Monsieur Georges REYMOND fait une déclaration, cf. page 19 / 22.

Madame Claudine NAAS fait une déclaration, cf. page 20 /22.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2010.

V) DIRECTION GENERALE

1. Convention conseil en urbanisme et contrats publics avec le Centre de Gestion de la Grande Couronne.

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile de France est un établissement public administratif, dirigé par un conseil d'administration exclusivement composé d'élus, et qui emploie environ 240 personnes (organigramme) mettant leurs compétences au service de plus de 1 000 collectivités représentant globalement 44 000 agents. Il est le garant de l'existence d'un système de carrière pour les fonctionnaires territoriaux des départements de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines, en organisant notamment :

- L'accès aux cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale (concours, promotion interne)
- La mobilité entre collectivités territoriales (déclaration de vacances d'emplois, bourse de l'emploi)
- La prise en charge et la gestion des incidents de carrière

A coté de ses missions de régulation des carrières, le CIG apporte son expertise et ses conseils, d'abord dans l'application du statut, et d'une manière générale dans tous les domaines se rapportant à la gestion des ressources humaines, mais également en mettant à la disposition des collectivités un grand nombre de spécialistes dans la plupart des secteurs de la gestion locale. La compétence du CIG, dans le cadre de ses missions obligatoires, couvre géographiquement les 3 départements de la Grande Couronne de la région parisienne : Essonne, Yvelines et Val d'Oise.

Les missions facultatives, créées au fur et à mesure des demandes des collectivités de la Grande Couronne, nécessitent une convention entre le Centre de Gestion et la collectivité bénéficiaire.

Les services prestataires sont dotés de juristes qualifiés.

La convention proposée par le CIG propose une assistance dans les 3 domaines suivants : Contrats publics, droit de l'urbanisme, droit des collectivités locales.

Le principe : La collectivité fait appel au CIG en fonction d'un besoin précis ; Seules sont facturées aux collectivités les heures de travail effectivement accomplies. Il s'agit d'une assistance ponctuelle de type expertise ou d'un apport également ciblé sur un dossier précis.

Contrats publics
Les dispositions relatives aux marchés publics sont continuellement revues et réécrites en fonction notamment du droit européen. Or il est indispensable que la passation et l'exécution des marchés publics soit réalisées en bonne application des textes.
Il est devenu nécessaire aujourd'hui de pouvoir faire appel à un conseil juridique en contrats publics.
En effet si nous avons toujours la possibilité de questionner par mail des experts du MINEFI, la réponse n'est pas rapide et l'échange encore moins.
Le CIG plus proche des collectivités, établissement auquel nous sommes obligatoirement affiliés (commune de moins de 350 agents titulaires) répondra à notre besoin.
Ainsi dans le domaine des contrats publics, la collectivité pourra être amenée à solliciter par le biais de cette convention, une assistance téléphonique (questions d'expertise), et ponctuellement un contrôle ou relecture des pièces d'un dossier.

Il est à noter qu'il faut compter pour une relecture d'un dossier d'un marché par exemple à procédure formalisée environ 2 heures de travail.

Droit de l'Urbanisme
Notre commune compte aujourd'hui 9123 hbts ce qui la place en terme d'activité et de projets d'urbanisme très proche des communes de plus de 10 000 hbts.

Si les services de l'Etat exercent encore leur compétence relative à l'instruction du droit des sols, il est de plus en plus manifeste que le service Urbanisme arrive très vite en relais, soit pour informer la DDE, soit pour pré instruire.

En outre, notre commune doit être constamment en alerte et anticiper au mieux les diverses opérations d'urbanisme.

Il s'agit aujourd'hui de renforcer le service Urbanisme par un soutien ponctuel (assistance) et ultérieurement s'il s'avérait nécessaire d'apporter un soutien concret sur un temps déterminé (exemple 1 journée par semaine durant 2 mois, en pré-instruction du droit des sols ou autre dossier, afin de permettre au service de s'investir sur des questions de fond.

Droit des collectivités locales :
De même la Direction Générale des Services peut avoir ponctuellement à consulter un service juridique pour l'application des dispositions du Code Général des collectivités Locales, le CGCT. L'assistance téléphonique, ou par mail ou par télécopie de ce service est un moyen d'obtenir une réponse rapide.

.....

Coût de la prestation : 64,50 € par heure de travail pour les collectivités affiliées de 5001 à 10 000 hbts. Estimation du coût pour l'année 2010 : 1 800,00 € (28 H).

Ainsi, cette convention d'une durée de 3 ans nous permettra de disposer de réponses rapides et fiables en droit des contrats et des collectivités ainsi qu'un soutien en urbanisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention proposée par le CIG pour une durée de 3 ans sur la base des tarifs forfaitaires annoncés en page 2 de la convention.

2. Rapport d'activités 2008 du STIF

Cette note est destinée à porter à la connaissance de l'assemblée municipale les points essentiels du rapport d'activité 2008 du STIF qui a été reçu en mairie en novembre dernier, en particulier les informations concernant notre secteur géographique.

L'intégralité du document, qui comporte près de 110 pages, est consultable à la Direction Générale des Services.

Ce rapport démontre l'activité soutenue du STIF et la mise en œuvre des politiques voulues par les collectivités territoriales membres du STIF.

Il fait état de l'ambition affichée d'améliorer les transports en fonction des attentes des usagers, en particulier sur la régularité qui est une attente forte. Ainsi les 7 milliards d'€ d'investissement programmés sur 4 ans doivent permettre d'atteindre cet objectif.

Plus spécifiquement pour la Ligne D, les efforts porteront sur la rénovation de l'ensemble du parc matériel d'ici à 7 ans.

Le STIF a eu la volonté de rattraper en 3 ans le retard d'investissement pris avant la décentralisation intervenue au 1er juillet 2005. C'est ainsi, par exemple, qu'un schéma directeur pour l'accessibilité en direction des personnes handicapées et à mobilité réduite a été mis en œuvre pour un coût de 2 milliards d'€ pour l'horizon 2015, celui-ci sera financé par le STIF à hauteur de 50%.

Le rapport présenté est composé de 6 parties :

- La présentation
- Les contrats
- L'offre de transport
- Faciliter les déplacements
- Améliorer le service aux voyageurs
- Les annexes : cartographie, tableaux, glossaire...

Le STIF est à présent composé de 29 membres, répartis dans 8 commissions.
Il existe un Comité des Partenaires de Transport Public, auquel sont associées les associations d'usagers, les organisations syndicales et patronales.
Enfin, les comités de ligne par axe. Crosne participe au comité de Ligne Montgeron-Combs La Ville.

Le STIF, ses 3 missions essentielles :

- Autorité Organisatrice des Transports
- Extension et modernisation du réseau
- Financement des transports et responsabilité de l'équilibre financier

Faits marquants de l'année 2008 :

- Février : Nouvelle phase de renforcement et de cadencement pour l'ensemble du réseau ferré qui sera mis en œuvre au service du 14 décembre 2008. Dans le même temps, plan d'urgence pour la ligne D avec l'objectif de faire baisser l'irrégularité de 5%
- Octobre : Déploiement d'un système d'information voyageur sur le réseau des 114 bus de la STRAV et de ses 190 points d'arrêt dans l'Essonne et le Val de Marne.
- Octobre : Extension de la gratuité des transports aux titulaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique et aux titulaires de l'Allocation Parents isolés.
- Octobre : 194 millions d'€ dédiés pour la rénovation totale des matériels des lignes C et D à l'horizon 2016.
- Décembre : Renforcement du TVM (Trans Val de Marne)
- Décembre : Lancement du plan de rénovation de 79 gares de la Grande Couronne pour 12 Millions d'€ en partenariat avec la Région et la SNCF.

Le Budget total du STIF s'élève à 7 772 millions d'€ et se décompose comme suit :

Pour les recettes :

- 19,6% financées par les collectivités publiques.
- 38,2% correspondant au versement transport (Versé par les entreprises et les organismes de plus de 9 salariés, collecté et reversé par l'URSSAF, taux variables selon le département).
- 29,7% par les voyageurs, à noter l'augmentation des tarifs de 3% au 1er juillet.
- 8,6% par les employeurs.
- 3,9% autres recettes.

Pour les dépenses :

- 55% pour les lignes de la RATP
- 34% pour les lignes de la SNCF
- 10% pour les lignes du réseau OPTILE
- 1% autres

Le STIF a, par ailleurs, lancé la révision du PDUIF (Plan de Déplacement Urbain Île-de-France), pour l'horizon 2020 avec une adoption prévue au 2ème semestre 2012.

Actuellement se tient l'Enquête Globale Transport, lancée en 2008. Elle consiste à questionner 18 000 ménages pour connaître leurs modes de déplacement de la semaine et du week-end, commencée en octobre 2009, elle doit s'achever en avril 2010, et ses résultats seront connus courant du 4ème trimestre 2010.

Le rapport présente également le bilan des différents contrats avec la RATP, la SNCF et le réseau OPTILE, il est à noter l'irrégularité croissante de la Ligne D qui reste loin de l'objectif de 7,5% :

- En 2006 : 15%
- En 2007 : 17,8%
- En 2008 : 18,1%

On peut noter également dans le rapport le plan d'amélioration de la qualité de service aux voyageurs qui concerne essentiellement les aménagements en gare, aux points d'arrêt, aux pôles d'échange.

Les Actions spécifiques en direction de la Ligne D :

- La problématique du tunnel commun entre Châtelet et Gare du Nord, pour améliorer la fluidité, des ½ tours ont été mis en place aux Halles pour limiter les passages, et la suppression progressive de la relève de conducteur en Gare du Nord sur la Ligne B devrait permettre quelques améliorations.
- L'aménagement du terminus à Goussainville va faciliter les retournements, celui-ci a été complété par la pose de clôture pour limiter les intrusions sur les voies. Coût total de ces opérations : 6,2 Millions d'€.
- L'aménagement du point X de Villeneuve Saint Georges, et l'amélioration de l'entrée Nord de la gare doivent permettre de gagner en fluidité. Coût de ces opérations : 18,5 millions d'€.

Enfin, parmi les travaux, aménagements, projets nouveaux, on pourra noter :

- L'avancement du Transport en Commun en Site Propre (TCSP) Pompadour-Sucy-Bonneuil pour une liaison de 6,45 Km avec une mise en service partielle prévue fin 2010 avant la mise en service totale en 2011.
- La liaison en TCSP Sénart-Corbeil avec 13,3 Km d'aménagements pour 13 stations au départ de la gare RER de Lieusaint-Moissy, après la déclaration d'utilité publique, le financement a été approuvé par le STIF en juillet 2008.
- Tram-Train Massy-Evry : les études sont en cours pour ce projet qui utilisera à la fois les infrastructures existantes et de nouvelles structures. En prévision : 20,1 Km avec une quinzaine de stations.
- Arc Express : Rocade de 60 Km autour de Paris pour l'amélioration du maillage, diverses versions en cours, débat à venir, horizon du projet : 2020-2030.

- Desserte Orly-Rungis : en lien avec la liaison sud de l'interconnexion TGV et la création d'une gare TGV sur Orly. Débat public prévu en 2010, horizon du projet 2020-2030.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité du STIF pour l'année 2008.

VI) PERSONNEL

1. Procédure de renégociation du Contrat d'assurance statutaire 2011-2014 du CIG.

Le contrat-groupe souscrit par le CIG (pour le compte de la collectivité) garantit contre tout ou partie des risques financiers découlant des obligations statutaires en matière d'arrêt maladie, maternité, accident du travail, etc.

Ce contrat arrivant à échéance au 31 décembre 2010, le centre interdépartemental de gestion se propose d'engager pour le compte de la collectivité, la procédure de renégociation selon les règles du Code des marchés Publics (obligation de mise en concurrence des contrats d'assurances).

La consultation conduite par le CIG portera sur les garanties financières et les prestations de gestion du contrat groupe (statistiques, assistance juridique,...).

Les taux de cotisation obtenus seront présentés à la Commune (avant adhésion définitive au contrat groupe) qui gardera la faculté d'adhérer ou non.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à déléguer au Centre Interdépartemental de Gestion la compétence en matière de renégociation du contrat-groupe d'assurance statutaire.

VII) PETITE ENFANCE ET FAMILLE

1. Mise en place d'une permanence de puéricultrice une demi-journée par semaine au sein de la Maison de la Petite Enfance « Pierre Mendès France » après signature d'une convention passée avec le Conseil Général de l'Essonne (Direction de la Protection Maternelle et Infantile) - Vu en Commission Petite Enfance du 8 décembre 2009.

Jusqu'en 2004, une consultation **médicale** était proposée par la PMI toutes les semaines dans les locaux de la Crèche Familiale avenue Jean Jaurès.

Pour des raisons de locaux *peu adaptés*, la PMI a préféré suspendre ce service, en attendant la construction de la Maison de la Petite Enfance et de la Famille.

Cette dernière a été conçue en prévoyant des locaux pour ces consultations ; mais la PMI ayant de bons reports des Crosnois sur Montgeron et Yerres n'a pas donné suite.

Aujourd'hui, vu le nombre croissant de naissances sur Crosne (plus de 110 chaque année), une consultation de **puéricultrice** pourrait offrir aux crosnois un service de proximité de prévention de la toute petite enfance (pesée-conseils).

Pour le service petite enfance, cette consultation renforcera le partenariat avec les services du département, et constituera une ouverture sur de nouveaux projets (par exemple : information à la population sur l'alimentation des jeunes enfants, prévention soleil, prévention des accidents domestiques, vaccination, etc.).

Ce nouveau service devrait attirer de nombreuses familles (qui viennent déjà à Méli-mélo, et d'autres).

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,
APPROUVE ce nouveau service et,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et les documents s'y rapportant qui sont en cours de rédaction au Conseil général et qui seront très prochainement soumis en Mairie.

2. **Demande de subvention pour l'action Méli-Mélo (Lieu Ressources Parents Enfants) au sein du Relais Assistantes Maternelles de la Maison de la Petite Enfance « Pierre Mendès France ». Signature par Monsieur le Maire du dossier adressé au REAAP (Vu en Commission Petite enfance du 8 décembre 2009).**

Madame Marie-Pierre LEDU-AJAVON précise que le **REAAP** : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents est piloté par :

- Le Conseil Général de l'Essonne
- La CAF de l'Essonne
- La DDSS de l'Essonne

A ce jour, cette action fonctionne :

- 1 journée par semaine,
- avec 1 agent municipal et 1 travailleur social de la CAF,
- dans les locaux du Relais Assistantes Maternelles,
- sur le budget de fonctionnement du RAM,

La demande de subvention prévoit la participation aux frais de fonctionnement d'un montant de : **1100 €.**

- Documentation (prêt aux familles) : 100 €
- Autres fournitures (kleenex, lingettes, drap d'examen pour change bébé : 50 €
- Petits matériel (pate à modeler, feutres, gommettes, ...) : 100 €
- Intervenants extérieurs (atelier de l'après-midi) : 850 €

Le dossier se compose de :

- La présentation de l'organisme : La Mairie.
- L'identification du responsable : Monsieur le Maire.
- L'identification du porteur de l'action : C. Arnal.
- Le projet global (personnel, public, objectifs,...).
- Document financier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'action Méli-Mélo et de signer tous les documents s'y afférant.

VIII) POLE CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOGISTIQUE

1. Révision de la tarification de la location des salles communales.

Madame Marylène LAUG précise que la gestion de la location ou de la mise à disposition des salles communales a été optimisée. Il a été établi des documents permettant d'assurer une demande de réservation par écrit, ainsi qu'un processus pour obtenir les différentes informations nécessaires (matériel utile, présence des élus, documents administratifs...).

Compte-tenu de l'augmentation croissante des demandes de salles et de matériel, il convient de définir un tableau tarifaire plus juste, lié au lieu de résidence des demandeurs et à la destination des salles :

	Associations crosnoises	Entreprises Particuliers Syndics de copropriété de Crosne		Entreprises Particuliers Associations extérieurs	
		Situation actuelle	Nouvelle Situation	Situation actuelle	Nouvelle Situation
Salle Paroles	Gratuit	183 €	185 €	183 €	250 €
Préau Joliot Curie	Gratuit	183 €	185 €	183 €	250 €
Salle Feuilles Mortes	Gratuit	183 €	250 €	183 €	350 €
Gymnase Gérard PRIET	Gratuit				
Autres salles	Gratuit	183 €	185 €	183 €	250 €

Il est enfin proposé d'augmenter le montant de la caution demandée et de la définir à 500 € (au-lieu de 153 €) afin de faire face aux frais qui pourraient être occasionnés par une mauvaise utilisation (remplacement de matériel, ménage mal fait, déplacement abusif de l'astreinte...).

Ces tarifs sont étudiés par rapport à ce que pratiquent d'autres villes de taille approchante.

Exemples :

- BASSENS (33), 6000 hbts- grande salle 250 €, petite salle 150 € et caution 300 €
- BAUZY (41), 2600 hbts- grande salle 248 € habitants et 285 € ext, petite salle 170 et 200 €, caution 150 €
- St Paul de Leon (29), 5400 hbts- grande salle avec cuisine 460 € et 338 € sans cuisine, 154 € pour les associations et 236 € pour les extérieurs. Caution salle 865 €, caution clés 168 €. Salles de réunion 72 €
- BIGANOS (33), 9100 hbts- grande salle gratuite pour les associations sauf 3è utilisation payante 250 €. 450 € pour les hors communes et 500 € pour les entreprises.
- FEYTIAT (87), 5600 hbts- grande salle 250 € location et caution, 500 € pour les extérieurs (location et caution). Petite salle 114 €
- L'AIGLE (61), 8900 hbts- grande salle 225 € associations, 336€ habitants et 448 € extérieurs. Petite salle gratuit pour les associations, 125 € habitants et 168 € extérieurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à appliquer les nouveaux tarifs de location des salles et de cautionnement à partir du 1er février 2010.

IX) URBANISME

1. Complément à apporter à la délibération du Conseil municipal du 23/11/2009 relative à la création d'un périmètre d'études et de prise en compte d'une opération d'aménagement urbain, avenue de la République : approbation des modalités de concertation.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 23/11/2009, la ville a délimité un périmètre d'étude pour le secteur situé de part et d'autre de l'avenue de la République et a précisé les objectifs qui devront conduire le futur aménagement urbain.

Au fur et à mesure de l'avancement des études et parallèlement à celles-ci, une concertation publique doit être organisée.

Il a été débattu en commission d'urbanisme de l'organisation de cette concertation.

Madame Claudine NAAS fait une déclaration, cf. page 21 /22 .

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à la majorité absolue des voix (2 abstentions Madame Claudine NAAS, Monsieur Jean-François DESMEDT),
APPROUVE les modalités suivantes :

- De mettre à disposition du public un dossier de concertation qui sera mis à jour autant que de besoins ainsi qu'un cahier qui permettra aux Crosnois de faire part de leurs remarques,

- D'informer le public par voie d'affiches et par un article dans le « Crosne Info »,

- D'organiser des réunions publiques et au moins une exposition publique.

2. Avenant n°2 à passer à la convention signée avec EPF Ile de France le 26 mars 2008 pour une mission de veille foncière sur le secteur situé de part et d'autre de l'avenue de la République.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 23/11/2009, le conseil municipal a approuvé un périmètre d'études afin de maîtriser l'urbanisation du secteur situé de part et d'autre de l'avenue de la République des rues Platanes/Curie, aux emprises du projet de la déviation RN 6.

Il est impératif pour la ville de pouvoir maîtriser le foncier nécessaire au futur aménagement et de saisir les opportunités qui s'offriraient à elle.

Les établissements publics fonciers tels qu'EPF Ile de France, ont été créés pour permettre aux collectivités territoriales de réaliser leurs aménagements urbains en procédant aux acquisitions et au portage foncier, sous réserve que 50 % des logements créés soient à caractère social.

Ces modalités sont reprises à l'avenant N° 2 à passer à la convention EPF Ile de France.

Monsieur Georges REYMOND fait une déclaration, cf. page 19 /22 .

Madame Claudine NAAS fait une déclaration, cf. page 21/22 .

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à la majorité absolue des voix (3 voix contre Madame Claudine NAAS, Monsieur Jean-François DESMEDT, Monsieur Georges REYMOND),
APPROUVE cet avenant et autorise Monsieur le Maire à signer celui-ci.

3. Instauration, au titre de l'article 128-1 du Code de l'Urbanisme, du dépassement de COS dans la limite de 20 % au profit des bâtiments à haute performance énergétique.

Définitions des termes :

Le COS (**C**oefficient d'**O**ccupation des **S**ols) :

Il s'agit d'une règle d'urbanisme qui définit la densité de construction admise à l'intérieur d'une même zone du Plan Local d'Urbanisme.

Le COS permet de calculer la **s**urface de plancher **h**ors **œ**uvre **n**ette susceptible d'être construite sur un terrain.

Explication quant au mode de calcul de la surface hors œuvre nette (SHON) lors d'une demande de permis de construire ?

Lors d'une demande de permis de construire, le pétitionnaire doit mentionner la Surface Hors Oeuvre Nette (SHON) de la construction prévue.

Cette surface est égale à la Surface Hors Oeuvre Brute *(SHOB)* après diverses déductions détaillées plus loin.

Le calcul de la SHOB constitue donc la première étape nécessaire à la détermination de la SHON.

La SHOB (Surface Hors Œuvre Brute)

La SHOB d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau de construction calculées à partir du nu extérieur des murs de façades et au niveau supérieur du plancher,

- y compris les combles et sous-sols (aménageables ou non), les balcons, les loggias, les toitures-terrasses,

- non compris les éléments ne constituant pas de surface de plancher, comme les saillies à caractère décoratif, les vides (trémies d'ascenseur ou d'escalier, rampes d'accès).

La SHON (Surface Hors Œuvre Nette)

De cette SHOB ainsi calculée, il convient alors de faire les déductions suivantes pour connaître la SHON :

- surfaces des combles et des sous-sols non aménageables pour l'habitation ou pour des activités à caractère professionnel, artisanal, industriel ou commercial (notamment hauteur sous plafond ou sous toiture inférieure à 1,80 m),
- surfaces des toitures-terrasses, des balcons et des parties non closes situées au rez de chaussée,
- surfaces des bâtiments ou parties des bâtiments aménagés en vue du stationnement des véhicules (garage),
- surfaces des bâtiments affectés au logement des récoltes, des animaux ou du matériel agricole,
- surface égale à 5% de la SHON affectée à l'habitation (déduction forfaitaire relative à l'isolation des locaux),
- déduction spécifique aux opérations de réfection des immeubles d'habitation dans la limite de 5 m2 par logement pour des travaux tendant à l'amélioration de l'hygiène.

Exemple de calcul du COS sur Crosne :

1. Votre parcelle a une surface de 1 000 m2.
2. Le PLU donne un coefficient d'occupation du sol de 0.35 (Zone UBA).
3. Il suffit de réaliser 1000 x 0.35 = 350 m2 SHON

La loi du 13 juillet 2005 sur les orientations de la politique énergétique a permis aux communes d'autoriser des dépassements de COS pour les bâtiments à performance énergétique.

Il s'agit ici d'une mesure visant à lutter contre l'émission des GES (Gaz à Effet de Serre) sachant que la consommation énergétique des bâtiments représente plus de 20 % des émissions de GES.

Il faudra cependant attendre la parution de l'arrêté du 8 mai 2007 qui définit les conditions à remplir pour bénéficier de la bonification de COS, pour pouvoir mettre en œuvre cette mesure.

Précision :

PERFORMANCE ENERGETIQUE

Un arrêté du 8 mai 2007 publié au JO du 15 mai décrit le référentiel et les conditions d'attribution du label "Haute performance énergétique". Prévu par la réglementation thermique RT 2005, ce label comporte cinq niveaux.

- Le label HPE 2005 correspond à une consommation conventionnelle d'énergie au moins inférieure de 10 % à la consommation de référence Cep-réf définie par la RT 2005.

- Le label HPE EnR 2005 ajoute à ces exigences une condition supplémentaire : plus de 50% de la consommation de chauffage assurée par un générateur utilisant la biomasse ou l'alimentation par un réseau de chaleur utilisant plus de 60% d'énergies renouvelables.

- Le label THPE 2005 (très haute performance énergétique) impose une consommation inférieure d'au moins 20% à la consommation de référence.

- Le label THPE EnR 2005 suppose un gain de 30% sur la consommation d'énergie et le recours aux énergies renouvelables pour la production d'eau chaude sanitaire, le chauffage ou la production d'électricité, selon six combinaisons détaillées par l'arrêté et utilisant biomasse, solaire thermique ou photovoltaïque, pompes à chaleur.

- Le label BBC 2005 (bâtiment basse consommation énergétique) pourra être attribué aux bâtiments de logements neufs consommant au maximum 50 kWh/m2.an (à moduler selon les zones climatiques et l'altitude d'un facteur 0,8 à 1,3) et aux bâtiments tertiaires affichant une consommation inférieure à 50% de la consommation conventionnelle de référence de la RT 2005. Ce référentiel est calqué sur celui du tout nouveau label Effinergie inspiré des labels suisse Minergie et allemand Passivhaus.

Compte-tenu de l'intérêt de prendre toutes mesures participant à la lutte contre la production de gaz à effet de serre, il est proposé d'approuver la bonification du COS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,
APPROUVE la bonification du COS, au taux maxi de 20 %, sur les zones qui en sont pourvues, c'est-à-dire essentiellement le coteau.

4. Subvention de 4 000 € allouée à un particulier dans le cadre de la mise en œuvre du Pass-foncier prescrit par délibération du conseil municipal du 30 juin 2009.

Le « pass-foncier », issu d'une convention entre l'Etat, le 1 % logement et la Caisse des Dépôts et Consignations, permet aux primo-accédants ne dépassant pas le plafond de ressources PSLA (**P**rêt **S**ocial de **L**ocation-**A**ccession), de devenir propriétaires.

Par délibération du 30/06/2009, la ville a décidé de mettre en œuvre le dispositif dit de « Pass foncier » en vue de permettre l'accession sociale pour les primo accédants. Elle y a ajouté une condition (respect des normes HQE - Haute Qualité Environnementale - dans la construction).

M. PATRET demeurant à Valenton a fait une demande de bénéficier de ce « Pass foncier » pour la construction d'une maison individuelle sise rue de la Cerisaie.

M. PATRET remplissant les conditions requises sur un terrain nu (composition familiale de 3 personnes, plafond de ressources de la famille inférieur à 50 000 €).

Rappel des plafonds :

Plafonds de ressources PSLA
à compter du 10 avril 2009

Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Zone A (en euros)	Zones B ou C (en euros)
.1	31 250	23 688
.2	43 750	31 588
.3	50 000	36 538
.4	56 875	40 488
.5 et plus	64 875	44 425

(Décret n° 2009 - 392 du 7 avril 2009).

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à la majorité absolue des voix (2 abstentions Madame Claudine NAAS, Monsieur Jean-François DESMEDT),
AUTORISE Monsieur le Maire à attribuer à Monsieur PATRET une subvention de 4 000 €, sous réserve du respect de toutes clauses et conditions prévues à la délibération du 30 juin 2009,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention que toute collectivité (commune, département, région) et tout groupement de collectivités (communauté urbaine, d'agglomération ou de commune, syndicat mixte) participant au versement d'une aide aux ménages qui accèdent à la propriété d'un logement neuf, réalisée dans le cadre du Pass-foncier (sous forme de prêt de ou de bail à construction), peut bénéficier et qui est de l'ordre de 2000 €.

X) SERVICES TECHNIQUES

1. Eligibilité de la commune à la Dotation Globale d'Equipement.

Monsieur Jean-Michel RICHARD informe que la Commission chargée de déterminer les priorités et les modalités de la programmation 2010 de la DGE des communes s'est réunie le 7 octobre 2009.

Une note d'information des services de la Préfecture a été adressée en mairie le 7 décembre 2009, arrêtant les travaux éligibles pour l'année 2010.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à présenter le dossier de demande de Dotation Globale d'Equipement relatif à l'opération suivante :

Rénovation des bâtiments scolaires : Groupe scolaire des 20 Arpents (Irène Joliot-Curie et George Sand).

Désamiantage et carrelage : 232 401,50 € HT

Peinture : 51 836,00 € HT

Au cours de l'été 2009, une première tranche de travaux de désamiantage a été réalisée à l'école Irène Joliot-Curie. Bien que les contrôles périodiques effectués selon les normes en vigueur ne fassent apparaître aucun risque, il convient de procéder à la deuxième tranche de travaux préventifs à l'école Irène Joliot-Curie (1er étage) et dans l'école maternelle George Sand.

Le taux de subvention est fixé à 30 % du montant HT du projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à présenter le dossier de demande de Dotation Globale d'Equipement relatif à la rénovation des bâtiments scolaires.

Déclarations de Monsieur Georges REYMOND
(CROSNE POUR TOUS – RASSEMBLEMENT DES VERTS ET DE LA GAUCHE)

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2009

Déclaration :

Nous demandons toujours un strict respect de nos droits, dans le cadre du règlement du Conseil Municipal, à savoir :

- Nos déclarations écrites et signées, remises aux Conseils Municipaux doivent être considérées comme documents originaux et, comme tels incorporées in-extenso dans les comptes rendus prévus par le règlement.
- Qu'une règle soit clairement définie pour l'attribution aux élus indépendants des pièces permettant l'étude des projets avant présentation en Conseil Municipal.

Protestant contre les entorses au règlement, et les atteintes à la démocratie l'Elu de la liste Crosne Pour Tous vote contre l'approbation du procès-verbal.

Débat d'orientation budgétaire

Synthèse de la déclaration de Mr REYMOND :

Monsieur REYMOND remarque que, d'une part, et bien que faiblement, la plupart des indices augmentent et d'autre part que le point sur l'impact de la taxe carbone n'a pas lieu d'être discuté aujourd'hui, car de nouveau à l'étude.

En dehors du ton jugé trop négatif, Monsieur REYMOND est d'accord sur le fond de l'exposé.

Charges de fonctionnement : Mr REYMOND ajoute qu'il n'y a pas eu ces dernières années suffisamment d'efforts d'économie sur les charges de fonctionnement.

Recettes : Mr REYMOND précise que nous avions déjà connaissance des conséquences financières de la relation commune –communauté d'agglomération, par le rapport réalisé par Madame PROVOST il y a 3 ou 4 ans.

En conclusion Mr REYMOND rappelle qu'avant de procéder à une augmentation d'impôt, il faut réduire de façon drastique les dépenses tant en investissement qu'en fonctionnement.

Avenant n°2 à passer à la convention signée avec EPF Ile de France

Déclaration :

Le vote que l'on nous demande est illégal dans sa forme et sur le fond :

- dans sa forme : la note explicative fournie porte sur un avenant n°2 concernant uniquement le secteur de l'avenue de la République.
- Nous constatons que la pièce en annexe – la convention – comprend deux projets : l'un pour l'avenue de la République, l'autre pour le centre-ville.
- Nous regrettons ce « mélange des genres » pour aboutir à un vote global.
- Sur le fond : la partie sud de l'avenue de la République est en totalité classée en zone inondable donc protégée de toute urbanisation et de fait, ne peut être « confiée » à l'EPCI Ile de France. Rappelons que la municipalité n'est pas maître d'un éventuel déclassement.
- Sur le fond encore : le projet du centre vient d'être l'objet d'une enquête publique dont les conclusions n'ont pas encore été publiées par le Préfet.
- Si un vote intervenait, il serait illégal car anticipant une décision préfectorale.
- Nous demandons que ce point soit retiré de l'ordre du jour.

Le Maire maintenant le vote l'Elu représentant Les Verts vote contre.

IV- FINANCES
Débat d'orientation Budgétaire

Ce Débat est le moment de discussion sur les priorités et les évolutions de la situation financière de Crosne. Mais aucun débat constructif n'est possible sans informations précises.

On nous présente, deux pages sur le contexte économique général et de belles courbes sur le marché interbancaire et l'évolution des taux d'intérêt, alléchants, 2008-2009 sans nous dire l'impact sur les finances de la ville - sans doute pour mieux justifier le recours aux trois contrats de prêts glissés dans les informations générales pour une somme de 1 million 400 mille Euros.

Nous aurions préféré connaître en grandes masses : le volume des recettes et des dépenses, la hausse de la charge de la dette, le volume d'emprunt, les engagements pluriannuels.

La Taxe Professionnelle n'est pas neutre sur les collectivités locales : tout à fait d'accord ! Mais ce n'est pas un scoop pas plus que les baisses de recettes de l'état et nos appels à la prudence ont été nombreux en 2009.

Que nous dit-on ? Les charges de fonctionnement resteront au niveau actuel.

Malgré une participation de la ville de Crosne aux frais de fonctionnement, le transfert à la VYCA de la bibliothèque est pourtant source d'économie.

A aucun moment il n'est envisagé de réduire le « train de vie » de la commune : Les frais de réception et de représentation seraient un pas dans la bonne direction.
On ne peut donner d'un côté et reprendre de l'autre, les Crosnois ne sont pas dupes.

La seule perspective donnée sur les prochaines années : continuer les actions déjà lancées.

L'augmentation des constructions entraine un apport de population et, de fait, de nouvelles dépenses à tous les échelons. On nous dit , il faut créer , une autre maison de la petite enfance, un club ados, renforcer l'accueil périscolaire et d'un autre côté la ville a été obligée en 2009 de reporter des investissements tant attendus des Crosnois.

Le crédit et les emprunts pour combler les dettes de fonctionnement pénalisent l'autofinancement de la ville et mettront à mal les grands projets, faute de dégager une épargne suffisante.

Aucune solution n'est envisagée que d'augmenter les impôts.

Pour nous, il existe une seule voie, pour éviter de placer nombre de familles Crosnoises en situation de détresse sociale – « ECONOMISER » en privilégiant :

- L'optimisation du fonctionnement de la Ville par la mise en valeur des compétences du personnel communal et éviter de faire appel à des prestataires extérieurs.

- L'adaptation de la ville à un développement durable qui ne doit pas se réduire à changer quelques lampadaires mais à un véritable plan d'économies dans tous les services et bâtiments de la ville.

Si une réflexion et une action avait été menées en ce sens nous ne prendrions pas de plein fouet le cout de la Taxe Carbonne.

Atout Crosne demande qu'un plan chiffré des mesures d'économies soit présenté.

IX) URBANISME

1. Complément à apporter à la délibération du Conseil Municipal du 23/11/2009- création d'un périmètre d'Etudes et prise en compte d'une opération d'aménagement urbain.

Nous rappelons que nous n'avons pas voté cette disposition et les mesures que vous présentez sont le minimum légal de l'expression démocratique. **La concertation devrait, à notre sens, être préalable à toute décision et non le contraire surtout lorsqu'elle engage les biens des particuliers.**

Nous demandons que les Crosnois puissent faire le choix du devenir de leur ville et de leur qualité de vie dans le cadre d'un référendum avant toute décision municipale.

---

2. Avenant N°2 à passer à la convention signée avec EPF Ile de France le 26 Mars pour une mission de veille foncière sur le secteur situé de part et d'autre de l'Avenue Jean Jaurès.

Les projets immobiliers concernant le centre ville et l'ilot Curie sont activés. Gérons déjà ce qui est en cours !

Que constatons-nous ?

La boulimie immobilière entraine l'appel à un conseil spécialisé dont les couts qui alourdiront les charges de fonctionnement.

Les demandes de logement des Crosnois ne sont pas prises en compte en priorité alors que des logements sociaux sont attribués à des personnes venant des villes périphériques.

Les capacités des crèches, des écoles et les services de la ville ne pourront absorber ce supplément de population sans investir dans de nouveaux aménagements. La conjoncture actuelle ne permet pas de projections à long terme pas plus que nos finances.
Aucun projet n'étant proposé nous refusons d'accorder un chèque en blanc.

Nous refusons de cautionner un nouvel espace à urbaniser.

A 22 H 08, Monsieur le Maire lève la séance et donne la parole aux personnes présentes dans la salle.

La séance reprend à : 22 H 51.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à : 22 H 52.

La Secrétaire de séance,

Anne-Lise POLLONO.

Vu par Nous, Alain GIRARD, Maire de Crosne, pour être affiché à la porte de la Mairie, le Lundi 25 janvier 2010 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de Crosne,

Alain GIRARD.